



P 1113 ID 3373

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejinsky  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 224  
Courriel: vhaas@chd.lu

Monsieur Xavier Bettel  
Ministre des Communications  
et des Médias

Monsieur Etienne Schneider  
Ministre de l'Economie

Luxembourg, le 11 octobre 2018

**Objet :** Pétition 1113 - Pour une juste rémunération des créateurs et une mise à contribution des plates-formes numériques

Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 3 octobre 2018, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentifs aux dispositions de l'article 162 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit:

"Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions."

J'adresse copie de la présente à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés

## PETITION 1113

Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

### **Intitulé de ma pétition ordinaire :**

Pour une juste rémunération des créateurs et une mise à contribution des plates-formes numériques

### **But de la pétition :**

Il s'agit de contraindre les plates-formes numériques, comme Youtube ou Facebook, à rémunérer les artistes ou ayants-droit, pour les œuvres artistiques que les internautes partagent en ligne. Les géants du numérique font d'énormes bénéfices grâce au travail de créateurs. Il convient de rémunérer correctement les artistes par l'intermédiaire d'une licence.

### **Motivation de l'intérêt général :**

Tous les créateurs luxembourgeois sont concernés par une réforme du droit d'auteur.

Cordialement, Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

**Dépôt:** le 24/09/2018 18:29

**Pétitionnaire:** M. Claude Eich



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejinsky  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 224  
Courriel: vhaas@chd.lu

Monsieur Claude Eich

Luxembourg, le 11 octobre 2018

Objet : Votre pétition 1113 - Pour une juste rémunération des créateurs et une mise à contribution des plates-formes numériques

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et à Monsieur le Ministre de l'Economie en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés